

"Le mobilier urbain" : concours de projets organisé par le Groupe vaudois de l'Œuvre et l'Union des communes vaudoises

Autor(en): [s.n.]

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Habitation : revue trimestrielle de la section romande de l'Association Suisse pour l'Habitat**

Band (Jahr): **63 (1990)**

Heft 5

PDF erstellt am: **29.06.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-129077>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

« LE MOBILIER URBAIN »

Concours de projets organisé par le Groupe vaudois de l'Œuvre et l'Union des communes vaudoises

Meubler la ville

L'espace urbain est, par excellence, la zone frontalière entre domaine public et propriété privée, entre intérêt individuel et intérêt collectif. Rarement convergentes, les préoccupations des principaux groupes qui la constituent sont, le plus souvent, antagonistes : commerce et loisirs, bureaux et logements, circulation automobile, stationnement, transports publics et sécurité des enfants, tranquillité des aînés et animation.

Face à la multitude des problèmes posés, autant de solutions partielles et ponctuelles sont apportées ; elles font rarement l'objet d'une réflexion globale.

C'est tout particulièrement le cas pour l'ensemble des équipements disparates que l'on range généralement sous l'étiquette de « mobilier urbain ».

Les services publics, compartimentés, tiraillés entre les utilisateurs et les contraintes financières généralement imposées par ces mêmes utilisateurs, sont soumis à la règle de l'offre et de la demande et du mieux-disant commercial, sans discrimination sélective.

Les entreprises de production et de commercialisation d'équipements urbains n'ont pas pour vocation d'imposer une vision globale : les marchés sont morcelés, les habitudes des utilisateurs variées, les objets forts différents et les techniques de fabrication très diverses. Pour résumer, qui doit s'interroger sur les rapports existant entre un banc, une cabine téléphonique et un lampadaire, à une époque donnée, sinon les créateurs et les utilisateurs.

Les bons exemples sont hélas peu nombreux, perdus dans la masse et le désordre ; ils sont insuffisants pour évincer :

- la banalité et la pauvreté esthétique
- l'incohérence des éléments entre eux
- l'inadaptation aux sites et aux styles
- l'irrationalité coûteuse, génératrice de disparités et de chaos.

Le concours « mobilier urbain » est une initiative de l'Œuvre (OEV), et plus particulièrement de son groupe vaudois, pour susciter des approches nouvelles et intelligentes de ce sujet et en tirer des résolutions généralisables dans la pratique d'un marché en passe d'atteindre 500 mio en 1990.

Les initiateurs

Créée en 1913, l'Œuvre est une association d'artistes, d'architectes et de créateurs de renom, auxquels l'expérience et les responsabilités donnent une influence réelle sur leur époque. Equivalent du « Werkbund », l'Œuvre a su trouver une nouvelle dynamique en s'adjoi-

gnant le soutien de personnalités actives dans le monde contemporain.

Consciente de l'importance du sujet et de l'intérêt qu'il suscite auprès d'un large public, l'Œuvre a fait du concours « mobilier urbain » son cheval de bataille pour 1990.

Elle propose un concours à l'échelle nationale, visant à la création de nouvelles gammes ou à de nouveaux systèmes de mobilier urbain tout en favorisant un rapprochement entre créateurs, industriels et utilisateurs.

Le parrainage actif de l'Union des communes vaudoises fixe la portée de l'enjeu pour les collectivités publiques ; intéressées au premier chef, elles s'engagent à réaliser les projets primés par le jury.

Le principe

Par « mobilier urbain », on entend l'ensemble des équipements publics qui participent à l'aménagement de la ville ou du village. On considère comme élément de mobilier urbain, par exemple, les bancs, les corbeilles, les fontaines, les lampadaires, les cabines téléphoniques, les abris, les supports de signalisation et d'affiches, mais aussi les revêtements, le marquage, les équipements d'aires de jeux et de détente, les équipements de zones piétonnes et de parcs publics. De manière plus générale, le mobilier urbain englobe tous les aménagements fonctionnels du domaine public.

Par contre, sont a priori exclus du sujet, les bâtiments, les aménagements de bâtiments, les œuvres d'art sans fonctions utilitaires, les ouvrages strictement publicitaires, les plantations, etc.

Le concours portera sur une sélection définie d'objets d'équipement, parmi lesquels les concurrents choisiront au moins trois éléments obligatoires qui constitueront une proposition de base. De plus, pour chaque envoi, des propositions complémentaires sur des objets d'accompagnement divers, tels que supports de communications publiques, lampadaires, pou- belles ou sièges pourront être ajoutées.

La préférence sera donnée aux résolutions d'ensemble, sans pour autant exclure les objets isolés qui pourront, tout comme les objets d'accompagnement de qualité, faire l'objet d'une distinction.

L'objectif du concours

L'objectif final du concours est d'aboutir à la réalisation concrète de prototypes qui seront placés en situation réelle et qui pourraient, dans une phase ultérieure, être produits industriellement. L'Union des communes vaudoises proposera un certain nombre de communes qui s'engageront à réaliser les projets primés sélectionnés par le jury ou des accessits moyennant achat.

Dans une deuxième sélection, les sponsors ou les constructeurs spécialisés pourront choisir, hors concours, des projets ou éléments qui auraient retenu leur attention ; les résultats du concours seront présentés dans une exposition publique et diffusés par l'édition d'une publication. Une large publicité sera donnée à chaque stade du projet et de la réalisation.

Le calendrier

Préparation : décembre 1989.
Lancement : 15 mars 1990.
Réception des projets :
15 septembre 1990.
Jugement : 30 septembre 1990.
Proclamation des résultats :
15 octobre 1990.
Exposition des projets :
30 octobre 1990.
Réalizations : 31 octobre 1991.

Les membres du jury

Président :
COLLOMB Marc, architecte
FAS/SIA

Membres et suppléants :
CHRISTEN Andreas, designer ;
DESCOMBES Georges, archi-
tecte-designer ; JECKER Werner,
graphiste ; LIPPUNER Rose-Marie,
animatrice de musée ; ROUYER
André, architecte ; KRAYENBUEHL
Etienne, sculpteur ; LUSCHER
Rodolphe, architecte FAS/SIA ;
RICART André, designer ;
EICHENBERG Hans, designer ;
DESARZENS Aimé, syndic de Bex ;
DIENER Roger, architecte FAS/SIA ;
PE-CLET Jean-Claude, journaliste à
l'Hebdo.

Adresse du comité d'organisation

Secrétariat de l'Union
des communes vaudoises
Hôtel-de-Ville
Place Pestalozzi
1400 YVERDON-les-BAINS

Le comité d'honneur est notamment composé de MM. Flavio Cotti, Pierre Cevey, Marcel Blanc, Edgar Pilet, J.-C. Badoux, Robert-Erich Frei, Martin Heller, Erwin Grimm, Markus Kündig.